

Coup d'œil sur la santé et la sécurité au travail du secteur des scieries de l'Ontario en 2025



4 887

Employés à temps plein

0 0

Blessures Maladies*
Décès liés au travail

369

Blessures
totales

100

Lésions avec
interruption de travail

7,55

Taux de blessures pour
100 travailleurs

+0,07 %

Variation annuelle de
taux de blessures

Événements ayant entraîné une blessure ou une maladie avec interruption de travail

Incident ou maladie suffisamment grave pour entraîner une interruption de travail d'une journée ou plus



46 %

Contact avec des objets ou de
l'équipement

(heurt par ou contre un objet;
coincement ou écrasement par
de l'équipement ou des objets;
frottement ou abrasion causés
par la friction ou la pression)



29 %

Réactions et efforts
physiques

(efforts physiques excessifs;
mouvements du corps entraînant
une tension ou un effort; postures
contraignantes; mouvements
répétitifs)



18 %

Chutes

(chutes au même niveau; sauts
vers un niveau inférieur; chutes
vers un niveau inférieur)



6 %

Autres

(contacts avec des températures
extrêmes; expositions à des
substances caustiques, nocives
ou allergènes; explosions;
incidents hors route)

Lésions avec interruption de travail les plus courantes

46

Contact avec des objets ou de l'équipement, notamment les chocs contre des objets fixes ou en mouvement; chocs causés par des objets tombants, projetés, glissants ou tenus à la main; coincement, écrasement ou pincement par des objets ou de l'équipement; coincement dans des machines en marche.

29

Bodily reaction and exertion, notamment se pencher, grimper, ramper, tendre le bras ou se tourner; efforts excessifs pour soulever, tirer ou pousser des objets; mouvements répétitifs ou utilisation répétée d'outils; glissades sans chute; manipulation répétitive d'objets.

18

Chutes, notamment les chutes au sol, dans une allée ou sur toute autre surface; les chutes sur ou contre des objets; les chutes de hauteur.

Maladies professionnelles



25

Perte auditive due au bruit selon les demandes d'indemnisation approuvées par la CSPAAT pour soins de santé, interruption de travail, perte de salaire ou invalidité permanente.

Source : Entrepôt d'information sur les entreprises de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), au 31 mars 2026. STN, juin 2026. NAICS : 321999, 321111.



Sécurité au travail
dans le Nord

1-888-730-7821 (Ontario)
workplacesafetynorth.ca